

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 07 MARS 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 07 mars 2014, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

**Étaient présents :** Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Eric Jacob, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon et Bruno Christophe.

**Étaient excusés :** Stéphane Charrat et Marcel Meyssonier qui avait donné pouvoir à Roland Puech et Jean-Luc Fraisse.

**Étaient absents :** néant

**Secrétaire de séance :** Michèle Valentin a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations**

**- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2013 :**

Compte de gestion et compte administratif de la commune :

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -104 154.33€ en investissement et de +298 555.86€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +194 401.53€. Le fonds de roulement s'élève à +168 684.53€ en tenant compte des restes à réaliser.

**- Compte de gestion et compte administratif du CCAS :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +5 739.70€, soit un fonds de roulement de +5 739.70€.

**- Compte de gestion et compte administratif du service de l'eau :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +16 870.58€ en investissement et de +53 637.08€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +70 507.66€. Le fonds de roulement s'élève à +42 867.66€ en tenant compte des restes à réaliser.

**- Compte de gestion et compte administratif du service assainissement :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +43 714.88€ en investissement et de +36 356.58€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +80 071.46€. Le fonds de roulement s'élève à +32 646.96€ en tenant compte des restes à réaliser.

**- Compte de gestion et compte administratif du service chaufferie :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +33 654.31€ en investissement et de +3 253.91€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +36 908.22€. Le fonds de roulement s'élève à +11 352.72€ en tenant compte des restes à réaliser.

**- Compte de gestion et compte administratif de la section de Menteyres :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +3 811.23 € en investissement et de +4 089.78€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +7 901.01€.

**- Compte de gestion et compte administratif de la section des Crozes :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +97.94€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +97.94€.

**- Compte de gestion et compte administratif de la section de Sarzols :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +1 125.07€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +1 125.07€.

Le budget du Clos du Fangeas, les sections de Sassac et de Salettes n'ont pas fonctionné.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité, les comptes de gestion 2013 dressés par le percepteur.

Après que M. le Maire a quitté la salle, le conseil approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2013 des différents budgets.

**Objet : Réseau de chaleur : validation du DCE – lancement de la consultation :**

M. le Maire soumet au conseil le dossier de consultation des entreprises établi par le bureau d'études AVP Ingénierie qui se décline en 11 lots pour un montant estimatif de travaux de 2 476 075€ HT (hors options). Compte tenu du montant prévisionnel et des caractéristiques techniques des travaux, le mode de dévolution des travaux proposé est la procédure adaptée telle que prévue à l'article 28 du CMP. L'avis d'appel public sera publié dans un journal d'annonces légales et/ou au BOAMP et mis en ligne, avec l'ensemble des pièces du DCE, via la plateforme du Centre de Gestion (délibération du 01/04/2005).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- approuve les pièces du dossier de consultation (DCE) ;

- décide de lancer une consultation suivant la procédure adaptée précédemment décrite ;
- autorise M. le Maire à signer les pièces afférentes à cette procédure.

**Objet : Réseau de chaleur : constitution de servitudes de passage :**

M. le Maire informe le conseil que, dans le cadre des travaux de création du réseau de chaleur, il paraît opportun de passer la canalisation via plusieurs parcelles privées sises au Pré du Mié pour réduire le linéaire de conduites et les coûts. Les parcelles concernées sont les suivantes : B-1933, B-2042, B-2521 et B-2411.

M. le Maire propose de constituer, par voie d'acte authentique, une servitude de passage sur chacune de ces parcelles ; ainsi, une fois publiés au Service de la publicité foncière, ces actes seront opposables aux tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de constituer une servitude de passage sur les parcelles B-1933, B-2042, B-2521 et B-2411 pour le passage d'une conduite de chauffage et d'autoriser M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte authentique qui en découlera.

**Objet : Assainissement à Besses : acquisition de la parcelle D-528 pour l'implantation de la station d'épuration :**

M. le Maire fait part au conseil des contacts qu'il a eus avec M. Jean Dioudonnat, propriétaire de la parcelle D-528 sur laquelle pourrait s'implanter la station d'épuration du village. Cette parcelle, d'une superficie de 3735m<sup>2</sup>, convient dans la mesure où elle se situe à plus de 100 m des premières habitations. Après discussion, un compromis a été trouvé avec le propriétaire qui propose de vendre le terrain au prix de 2 000€, soit 0.535€ le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, d'acquérir le terrain d'emprise de la future station d'épuration de Besses au prix de 2 000€ et autorise M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera.

**Objet : Assainissement à Besses : Constitution de servitudes de passage :**

M. le Maire informe le conseil que, dans le cadre des travaux d'assainissement à Besses, il y a lieu de demander à cinq propriétaires privés la mise à disposition de terrains pour le passage d'une canalisation d'eaux usées jusqu'à la station d'épuration.

Les parcelles et les ouvrages concernés sont les suivants :

| Parcelle | Lieu-dit  | Linéaire |
|----------|-----------|----------|
| D-529    | Le Breuil | 17ml     |
| D-531    | Le Breuil | 22ml     |
| D-552    | Besses    | 28ml     |
| D-553    | Besses    | 62ml     |
| D-560    | Besses    | 20ml     |

M. le Maire propose de constituer, par voie d'acte authentique, une servitude de passage sur chacune de ces parcelles ; ainsi, une fois publiés au Service de la publicité foncière, ces actes seront opposables aux tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de constituer une servitude de passage sur les parcelles D-529, D-531, D-552, D-553 et D-560 pour le passage d'une conduite d'eaux usées et d'autoriser M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte authentique qui en découlera.

**Objet : approbation du nouveau tableau de classement de la voirie communale :**

M. le Maire expose au conseil que l'évolution et l'aménagement des espaces publics de la commune ont entraîné la modification du tableau de classement des voies communales.

Le nouveau tableau s'établit comme suit :

- voie communale à caractère de chemin : 31 185 ml,
  - voie communale à caractère de rue : 7 090 ml,
  - voie communale à caractère de place publique : 8 685 m<sup>2</sup>, soit 1 737 ml,
- soit un linéaire total de 40 012 ml.

Toutes les voies non classées sont considérées comme des chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le nouveau tableau de classement des voies communales ;
- décide que ce nouveau tableau de classement se substitue à tout document antérieur.

**Objet : Fixation des indemnités de conseil du Receveur :**

Le conseil décide à l'unanimité, d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% à M. Stéphane Zeitler, receveur intérimaire, pour la période du 17 octobre au 31 décembre 2013.

**Objet : Location des communaux de Sauzet :**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 03 mai 2013, le conseil a accepté de louer les parcelles D-1089 et D-1093 sises à Sauzet, section de Besses, respectivement à MM. Alain Cote et Bruno Faisandier. Ce dernier souhaitant résilier son bail au 15 mars 2014, M. Cote accepte de louer les deux parcelles dans les conditions du bail initial à savoir : disposition des terrains gratuitement du 15 mai 2013 au 31 décembre 2015, puis loyer annuel de 40€ par parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, la résiliation du bail consenti à M. Faisandier, décide de louer les parcelles D-1089 et D-1093 à M. Cote Alain aux conditions du bail du 03 mai 2013 à compter du 15 mars 2014 et autorise M. le Maire à signer celui-ci.

**Objet : Mise en conformité des captages de Fonteline : choix des entreprises :**

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a lancé une consultation pour la mise en conformité des captages de Fonteline. Après analyse des offres au regard des critères techniques et financiers et avis de la commission d'appel d'offres, M. le Maire propose au conseil de retenir :

- Lot 1 « réseaux, serrurerie et signalétique » l'offre de BRTP, de Saint-Germain-Laprade, pour 16 535€ HT, soit 19 842€ TTC ;
- Lot 2 « inspection télévisuelle » l'offre de Dubost Assainissement de Puy-Guillaume, dans le Puy-de-Dôme, pour 2 668€ HT, soit 3 201.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier les travaux de mise en conformité des captages de Fonteline à BRTP pour le lot 1 et à Dubost Assainissement pour le lot 2 et autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux.

**Objet : Déclaration d'intention d'aliéner :**

Le conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les immeubles cadastrés B-649 et B-1652, sis 8, rue Porte de Ravel.

**3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

Néant

**4. Informations sur l'activité de la CCPA**

Néant

**5. Questions des conseillers et du public**

Néant

**6. Informations de la municipalité**

Information sur la mise en place des aides du CCAS : M. le Maire informe le conseil que, depuis la mise en place des modalités d'attribution des aides sociales via le Service social, le CCAS est venu en aide à deux familles en grandes difficultés et se félicite de la mise en place de ce dispositif.

SICTOM : M. le Maire rend compte du rapport d'activités 2013 du SICTOM présenté lors de l'assemblée générale du 28 février, à Félines. Le rapport est consultable sur le site de la mairie.

Remerciements : A l'issue de cette dernière réunion de la mandature, M. le Maire a tenu à adresser ses remerciements au conseil municipal et à ses membres pour l'œuvre accomplie.

Il y a eu des débats, ce qui est normal dans une assemblée élue. D'autres fois, ce fut plus difficile en raison du travail de sape pratiqué sur certains dossiers par certains conseillers. Mais, heureusement, grâce à une majorité de conseillers qu'il a tenu à remercier pour leur fidélité et pour le respect de la parole donnée, le conseil a pu réaliser « un beau mandat ». La plus grande partie du programme approuvé par les électeurs en 2008 a été exécutée, et même au-delà puisqu'ont été réalisés en sus la maison de santé et l'aménagement des espaces publics dans le quartier de la Gare, les conditions pour un démarrage rapide des travaux du réseau de chaleur, la réforme des rythmes scolaires, le site internet.

Il a tenu à dire tout le plaisir qu'il avait eu à conduire cette action, espérant que la commune en aura tiré des bénéfices. Il s'est déclaré heureux s'il a pu aider la population à mieux vivre ensemble, à surmonter les difficultés qu'elle rencontre dans la vie quotidienne. Ces 20 ans de mandat resteront pour lui une aventure humaine extraordinaire qui l'a passionné et lui a beaucoup appris ; ils lui ont donné une occasion unique de s'intéresser à des sujets et de connaître des personnes qu'il n'aurait rencontrés autrement. Il a remercié la population de la commune de lui avoir permis d'exercer ces fonctions de maire ; il a terminé en la remerciant pour tout et en lui disant toute sa gratitude et toute sa reconnaissance.

A son tour, Gilbert Meyssonier adresse des remerciements à Jean-Luc Fraisse pour ses trois mandats d'élus dont deux en tant que maire au cours desquels de nombreux projets structurants pour la commune ont été réalisés. Jean Luc Fraisse a mis toute son énergie, sa disponibilité et ses compétences au service de la commune et de ses habitants pour conduire les projets des plus importants aux plus modestes.

Séance levée à 22h45.